



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAUHALLAN**

Séance du 30 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente juin, le Conseil Municipal de la Ville de Vauhallan, légalement convoqué le vingt juin 2017, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, 1^{er} Adjoint au Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice :	19	Présents :	12	Votants :	19
Présents :	Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Huguette Deforeit, Taouès Coll, Karl Crochart, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Fabian Lowczyk, Vincent Gillotin, olivier Le Traon, Elia Bernard, François Levrat,					
Représentés :	François Hillion représenté par Bernard Gleize, Jean-Laurent Panciatici représenté par Bernard Cellier, Zohra Rousseau représentée par Isabelle Glasset, Katia Emig représentée par Denise Garcia, Jean-Luc Lando représenté par Karl Crochart, Vincent Pain représenté par Olivier Le Traon, Claude Bousquet représentée par François Levrat					
Absents :						
Secrétaire :	Isabelle Glasset					

A 19h30 le quorum étant atteint, Monsieur Bernard Gleize, 1^{er} Adjoint au Maire, déclare la séance ouverte.

Madame Isabelle Glasset est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

31/2017 - Election des délégués et des suppléants pour la désignation du collège électoral en vue de l'élection des sénateurs

Vu le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale NOR/INTA/INTA1717222C

a) Composition du bureau électoral

M. Bernard Gleize, Premier Adjoint au Maire, indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mmes GARCIA Denise, DEFOREIT Huguette, Mrs LOWCZYK Fabian et GILLOTIN Vincent. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Election des délégués et des suppléants

Les listes déposées et enregistrées :

Composition des listes :

LISTE ENSEMBLE POUR VAUHALLAN

- 1 – François Hillion, né le 20 juin 1957 à Orsay, domicilié 7 rue de la Grande Fontaine à Vauhallan
- 2 – Denise Garcia née le 24 janvier 1941 à Oran, domiciliée 18 rue de la Prairie à Vauhallan
- 3 – Bernard Gleize né le 20 juillet 1958 à Abidjan, domicilié 3 impasse du Poirier à Vauhallan
- 4 – Taouès Coll née le 14 avril 1950 à M'Sila, domiciliée 1 allée de la Prairie à Vauhallan
- 5 – Bernard Cellier né le 28 avril 1950 à Alfortville, domicilié 6 rue Marcel Doret à Vauhallan
- 6 – Isabelle Glasset née le 18 mai 1959 à Cambrai, domiciliée 7 rue des Grands Champs à Vauhallan
- 7 – Karl Crochart né le 2 janvier 1947 à Innsbruck, domicilié 47 Grande rue du 8 mai 1945 à Vauhallan
- 8 – Huguette Deforeit née le 1er septembre 1925 à Paris 14^{ème}, domiciliée 9 impasse du Poirier à Vauhallan

LISTE VAUHALLAN POUR TOUS

- 1 – Olivier Le Traon, né le 26 septembre 1963 à Lannion, domicilié 16 Chemin des Caves à Vauhallan
- 2 – Elia Bernard née le 29 avril 1972 à Meudon, domiciliée 6 bis Place du Général Leclerc à Vauhallan
- 3 – Vincent Pain né le 18 juillet 1962 à Poitiers, domicilié 18 rue des Grands Prés à Vauhallan

LISTE ECOUTER ET AGIR POUR VAUHALLAN

1 – M. François Levrat, né le 12 juin 1961 à Paris 14^{ème}, domicilié 7 domaine de Richeville à Vauhallan

2 – Mme Claude Bousquet, née le 8 février 1955 à Limoges, domicilié 2 allée des roseaux à Vauhallan

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

(19 conseillers municipaux concernés ; 5 délégués à désigner, 3 suppléants, 3 listes déposées)

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19

Ont obtenu :

- liste Ensemble pour Vauhallan : 14 voix
- liste Vauhallan pour tous : 3 voix
- liste Ecouter et agir pour Vauhallan : 2 voix

Répartition des sièges de délégués

Le quotient applicable est : $19/5 = 3,8$

Liste Ensemble pour Vauhallan obtient : $14 : 4 = 3,5$ soit 3 sièges

Liste Vauhallan pour tous obtient : $3 : 4 = 0,75$ soit 0 siège

Liste Ecouter et agir pour Vauhallan obtient : $2 : 4 = 0,5$ soit 0 siège

Ainsi 3 sièges ont été attribués à la liste Ensemble pour Vauhallan.

Il est procédé à la répartition du 4^{ème} siège :

Liste Ensemble pour Vauhallan $14 : (3+1) = 3,5$

Liste Vauhallan pour tous $3 : 1 = 3$

Liste Ecouter et agir pour Vauhallan $2 : 1 = 2$

La liste Ensemble pour Vauhallan emporte ainsi ce 4^{ème} siège

Il est procédé à la répartition du 5^{ème} siège :

Liste Ensemble pour Vauhallan $14 : (4+1) = 2,8$

Liste Vauhallan pour tous $3 : 1 = 3$

Liste Ecouter et agir pour Vauhallan $2 : 1 = 2$

La liste Vauhallan pour tous emporte ainsi ce dernier siège

Répartition des sièges de suppléants

Le quotient applicable est : $19/3 = 6,33$

Liste Ensemble pour Vauhallan obtient : $14 : 7 = 2$ soit 2 sièges

Liste Vauhallan pour tous obtient : $3 : 7 = 0,43$ soit 0 siège

Liste Ecouter et agir pour Vauhallan obtient : $2 : 7 = 0,29$ soit 0 siège

Ainsi 2 sièges ont été attribués à la liste Ensemble pour Vauhallan.

Il est procédé à la répartition du 3^{ème} siège :

Liste Ensemble pour Vauhallan $14 : (2+1) = 4,67$

Liste Vauhallan pour tous $3 : 1 = 3$

Liste Ecouter et agir pour Vauhallan $2 : 1 = 2$

La liste Ensemble pour Vauhallan emporte ainsi ce 3^{ème} siège

M. le 1^{er} Adjoint proclame les résultats définitifs :

Liste Ensemble pour Vauhallan : 4 sièges de délégués et 3 sièges de suppléants

Liste Vauhallan pour tous : 1 siège

Liste Ecouter et agir pour Vauhallan : 0 siège

Clôture de séance à 19h55